



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No : 05/2026

Constitution d'un droit de superficie d'une durée de 50 ans sur les parcelles 808 et 810 en faveur de l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie le 29 avril 2026 pour étudier le préavis susmentionné.

Nous tenons à vous informer qu'une séance préalable s'est déroulée le jeudi 23 avril 2026, en présence de notre rapporteur, Monsieur Valentin Fasel, de Madame Louise Schweizer, Syndique, et de Monsieur Nicolas Rey, Municipal, afin de répondre aux questions de la commission. Nous les remercions pour leur disponibilité.

Commentaires généraux

Ce préavis est une suite logique aux précédents préavis relatifs à la construction du complexe du Bix.

Proposition d'amendements

Néant.

Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 05/2026 et en avoir débattu, la commission a conclu à l'acceptation, à l'unanimité des membres présents.

Valentin Fasel, rapporteur

Mathieu Ruchat — Geneviève Lejeune (excusée) — Patrick Plé — Patrick Roussillon (excusé)